

PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau des Elections et de la Réglementation Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY

Tél.: 02 37 27 70 54 Fax: 02 37 27 70 57

Mèl: pref-infos-elections@cure-et-loir.gouv.fr

Arrêté N° BER 17/11-21

établissant la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans le département d'Eure-et-Loir

La Préfète d'Eure-et-Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955, modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales;

Vu le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955, modifié, relatif aux annonces judiciaires et légales fixant le minimum de ventes effectives dont les journaux d'information générale, judiciaire ou technique doivent justifier pour être admis sur la liste des publications susceptibles de recevoir les annonces judiciaires et légales;

Vu le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale;

Vu l'arrêté n°NOR MCCEE1240070A en date du 21 décembre 2012 du ministre de l'économie et des finances et la ministre de la culture et de la communication modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

Vu les demandes présentées ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>.- La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département d'Eure-et-Loir est arrêtée comme suit pour l'année 2018 :

Pour l'ensemble du DÉPARTEMENT :

Ouotidien :

- « L'Echo Républicain » - 21 rue Vincent Chevard - CS 90189 à CHARTRES (28000)

Hebdomadaires:

- « L'Echo Républicain Dimanche » 21 rue Vincent Chevard CS 90189 à CHARTRES (28000)
- «L'Action Républicaine» 4-6 Clos Couronnet Bât A BP 10109 à NOGENT-le-ROTROU (28400)
- « Horizons Centre Ile-de-France » Edition d'Eure-et-Loir- 6 rue Francis Vovelle CS 60195 à CHARTRES (28008)
- « L'Echo de Brou » 15 rue de la République à BROU (28160)



Pour l'arrondissement de NOGENT-le-ROTROU:

- « Le Perche » – 14-16 Place de la République – BP 13 à MORTAGNE-au-PERCHE (61400)

ARTICLE 2.- Les journaux habilités devront appliquer le tarif fixé par arrêté ministériel.

ARTICLE 3.- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté applicable à compter du 1er Janvier 2018 qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, notifié aux journaux intéressés, à Madame et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement et à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir.

Fait à CHARTRES, le -6 DEC 2017

La Préfète, Pour la Préfète, Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ